



LA COLERE DES HOSPITALIERS DECRYPTEE EN 7 POINTS

Le ministre de l'Action et des Comptes Publics, annonce la suppression de 120 000 fonctionnaires, le gel des salaires et l'augmentation de la CSG.

La ministre de la Santé, elle, présente un plan d'économies record sur le budget de la Sécurité Sociale et poursuit la loi santé.

Après le passage en force des ordonnances sur le Code du Travail contre les salariés du privé, le gouvernement dévoile son plan d'attaque contre les fonctionnaires.

Derrière les agents de la fonction publique ce sont les services publics eux-mêmes et la Sécurité Sociale, piliers du fonctionnement de notre société, qui sont attaqués.

1. GEL DU POINTS D'INDICE : PERTE DE 14% DE POUVOIR D'ACHAT EN 7 ANS

Cela représente :

- Pour un agent de catégorie C percevant 1 200 €/mois : 168 € de perte mensuelle
- Pour un agent de catégorie B percevant 1 500 €/mois : 210 € de perte mensuelle
- Pour un agent de catégorie A percevant 2 000 €/mois : 280 € de perte mensuelle.

La CGT revendique un dégel du point d'indice avec mesures de rattrapage des pertes depuis 2000.

2. JOUR DE CARENCE

Les fonctionnaires subissent quotidiennement la désorganisation de leurs services et établissements et l'épuisement professionnel.

- **La CGT revendique la suppression du jour de carence pour tous.**

3. AUGMENTATION DE LA CSG DE 1,7 POINT

Dès le 1er janvier 2018, avec ce nouveau prélèvement sur nos salaires, la réduction de notre traitement indiciaire va se situer entre 17 et 100 € par mois.

La compensation prévue par le gouvernement est tout simplement injuste : il prévoit de remplacer cette perte par une prime, versée aux seuls fonctionnaires en poste au 31 décembre 2017 — tant pis pour les nouveaux —, prime qui, bien entendu, ne rentrera pas dans le calcul des retraites.

- **La CGT a toujours rejeté l'étatisation des recettes de santé au détriment du salaire différé et refuse donc non seulement l'impôt CSG, mais encore plus son augmentation.**

4. REMISE EN CAUSE DES RETRAITES

Le gouvernement annonce que le Code des Pensions Civiles et Militaires, ainsi que la CNRACL seraient supprimés en 2018, pour aller vers une retraite par points.

Ce qui veut dire des pensions à la baisse et, en particulier, la fin du calcul basé sur les 6 derniers mois.

- **La CGT s'oppose à la retraite par point et revendique le maintien du calcul des pensions sur le salaire des 6 derniers mois.**

5. REDUCTION DE 4 MILLIARDS D'EURO DES DEPENSES D'ASSURANCES MALADIE

La présentation du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) confirme la brutalité du gouvernement et prévoit de réduire le déficit global de la Sécu de 3 milliard d'euros en 1 an. Le passage de 18 à 20 euros du forfait hospitalier a lui aussi été confirmé (+10% d'un coup !).

Les Complémentaires Santé annoncent déjà un surcoût qui nécessitera inévitablement une augmentation de leurs tarifs.

- **La CGT dénonce un PLFSS donnant la priorité à l'austérité et un plan d'économie inédit.**

6. DEGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le gouvernement n'épargne pas les hôpitaux. La « restructuration de l'offre de soin » constituera un des principaux leviers pour faire des économies (estimé à près de 1,5 milliard d'euros sur les hôpitaux).

Avec l'annonce de la suppression de 120 000 fonctionnaires : c'est plus de travail, plus de polyvalence, plus de mobilité, plus d'épuisement des personnels.

La CGT dénonce la situation catastrophique dans les hôpitaux et établissements de santé résultant des plans d'économies successifs.

- **La CGT revendique l'arrêt des restructurations, des suppressions de postes et la titularisation des contractuels et emplois aidés.**
- **La CGT reste opposée aux GHT et revendique l'abrogation des lois Santé et HPST.**

7. UN POINT D'INDICE DIFFERENCIÉ : MENACE SUR LE STATUT

Au début du mois, le Président affirmait « *Nous devons avoir une gestion différenciée des Fonctions publiques* ».

Si tel était le cas, cela impliquerait des négociations comme dans le droit privé, par branches, par services, et ouvrirait la porte à des « statuts locaux » avec des salaires fixés arbitrairement d'un agent à l'autre.

Le Statut Général des fonctionnaires, créé en 1946, garantit l'existence d'un service public égalitaire sur tout le territoire auprès de tous les usagers.

Le gouvernement affiche clairement son objectif d'ouverture à la concurrence et de privatisation des services publics.

Pour ce faire, cela impose le démantèlement du Statut qui constitue le principal verrou à faire sauter pour le gouvernement...

Nous défendons le Statut de la Fonction Publique et demandons— notamment en renforçant le titre 1 avec le maintien d'une grille indiciaire nationale pour toute la Fonction publique — d'étendre à tous les agents les meilleurs garanties et droits afin de mettre fin aux disparités entre les 3 versants.

*La CGT,
votre meilleur atout !*

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr